



Conseil Commun de la Fonction Publique : l'UNSA rappelle la priorité des agents, le pouvoir d'achat !

A l'occasion du Conseil Commun de la la Fonction Publique, l'UNSA est aussi revenue sur la polémique créé par le ministre avec ses propos autour du licenciement des agents.

En effet, alors que le Ministre n'avait pas évoqué le sujet devant les organisations syndicales, lors du lancement de la concertation autour de son nouveau projet de loi, il a utilisé la presse pour « lever le tabou du licenciement ». Ces mots sont apparus comme une forme de provocation, stigmatisant les fonctionnaires, et étant en contradiction avec le principe de concertation qui avait été exposé par le ministre, lui-même, le même jour.

Pour l'UNSA, cette méthode dans le dialogue social n'est pas saine. La fonction Publique et les agents publics avec leurs représentants ont besoin de plus de considération. Le dialogue social doit se mener dans la confiance et le respect réciproque. Sans ces deux éléments, il devient très difficile.

L'UNSA rappelle que l'un des sujets majeurs est l'attractivité de la fonction publique. L'intérêt du pays passe par une attractivité renouvelée. Les agents publics n'évoquent dans leurs attentes, ni le besoin d'une loi, ni le licenciement.

Les agents souhaitent une meilleure reconnaissance, avec de meilleurs salaires qui tiennent compte de l'inflation et du coût de la vie.

L'UNSA rappelle son exigence de négociations en vue d'améliorer les grilles indiciaires qui doivent tenir compte de l'allongement des carrières, de la «désmicardisation» voulue par le premier ministre et de l'attractivité de l'emploi public avec des salaires décents.

Elle souhaite également que l'année 2024 ne soit pas une année en blanche en matière d'évolution de la valeur du point d'indice. La première demande des agents publics concerne bien leur rémunération et leur pouvoir d'achat.

Le gel de la valeur du point d'indice de 2017 à 2022 et sa faible revalorisation par rapport à l'inflation se sont traduits par une baisse de l'ordre de 7% des dépenses de personnels globales dans le budget de l'Etat, selon le dernier rapport de la cour des comptes, ce qui corrobore le décrochage entre les rémunérations du secteur privé et celles du secteur public. **L'enjeu est bien salarial.**

L'UNSA Fonction Publique le répète : une nouvelle loi fonction publique n'est pas indispensable.